REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE MIRANDE (BUDGET RÉSIDENCE DE LÉZIAN)

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt cinq mars à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17mars 2025 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
M. FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme MAIMIR Evelyne, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Eric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, Mme LUBAS Gisèle, Mme ABADIE Alexandra, Mme SALA Sylviane.

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :
Mme CRIPIA Marlène, Mme GABARROT Pauline, Mme DACLIN Claudie, M. DOREY Bernard.

Date de la convocation
17 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
__/__/____

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme DAL LAGO Rosemonde

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. FANTON Patrick, Président, après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2024 du Budget Résidence de Lézian et

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**4 467,53**
- un excédent reporté de :	**4 467,53**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**0,00**
- un excédent d'investissement de :	**16 362,95**
- un déficit des restes à réaliser de :	**3 200,00**
Soit un excédent de financement de :	**13 162,95**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DÉFICIT	**0,00**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**0,00**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**16 362,95**

COURRIER ARRIVEE LE

04 AVR. 2025

Sous-Préfecture de MIRANDE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

VILLE DE MIRANDE C.C.A.S. (GERS)

Le Président M. FANTON Patrick

le(s) secrétaire(s) de séance